CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile** (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,

Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**
D'une part,

Et
L'Association France **LASER,** association régie par la loi de 1901, dont le siège est:
9, Port des champs Elysées 75008 Paris

Représentée par son Président, **Monsieur Gérard De ROFFIGNAC**, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée l'**AFL**
D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

L'organisation du Championnat de France « Classiques » Tour de la Classe LASER est attribuée pour 2008 par la Fédération Française de Voile (**FFVoile**) à l'**AFL**

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

I - *REGLEMENT (ref : RCF « Classiques » Tour)*

Le **CF « Classiques » Tour de la Classe LASER** est régi par le Règlement du Championnat de France « Classiques » Tour et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.
Le Règlement du Championnat de France « Classiques » Tour Laser est annexé à la présente.

II - *CALENDRIER*

Conformément au Règlement CF « Classiques » Tour Laser, le circuit comporte 3 épreuves dites « Classiques ».

Circuit 2008

Nom des épreuves	Dates	Club	Lieu
EUROPACUP	Du 21 au 24 Mars 08	COYCH	HYERES
Nationale de Fouesnant	Du 01 au 04 Mai 08	CNFouesnant	FOUESNANT
Gd Prix de L'Armistice	Du 30/10 au 2/11 08	CVHM	HOURTIN

La dénomination **« Championnat de France LASER »** sera l'intitulé de la compétition conformément à l'article IV du règlement CF « Classiques » Tour.

III - *ADMISSIBILITE*

La compétition est ouverte aux licenciés âgés de 18 ans et plus ainsi qu'aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06).
L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre 2008. Sont concernés uniquement les coureurs nés en 1990 et moins.

IV - *ATTRIBUTION DU TITRE*

Les titres de CHAMPION de FRANCE :

LASER Standard Open - LASER Radial Masculin - LASER Radial Féminin

seront attribués conformément à l'article VIII et l'article IX du Règlement CF « Classiques » Tour Laser, soit :

Le classement du **CF « Classiques » Tour Laser** est effectué pour chacun des coureurs de la manière suivante :

- Le classement général de chaque épreuve dite "classiques" du programme du CF compte pour une course.
- Le classement général de chaque épreuve est recalculé en attribuant à chaque coureur concerné par le CF (Admissibilité Art III) un nombre de point conformément au système à Minima (1er 1pt, 2ème 2Pts ….)
- Un coureur qui ne finit pas une épreuve ou qui n'en prend pas le départ marquera le nombre de points définis par la règle A5 des RCV 2005-2008. Ce nombre de points correspondra au nombre de coureurs inscrits à la compétition concernée après recalcule des points
- Le classement général final pour attribution du titre est obtenu en totalisant le nombre de points obtenu sur l'épreuve Grand Prix de l'Armistice plus le meilleur résultat des deux autres épreuves**.**

Sera déclaré **CHAMPION DE FRANCE**

LASER Standard Open - LASER Radial Masculin - LASER Radial Féminin

la barreuse et/ou le barreur ayant obtenu le plus petit nombre de points au classement final de chaque titre couru, calculé selon les modalités ci-dessus.

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**AFL**
Gérard de ROFFIGNAC

Pour la **FFVoile**
Jean-Pierre CHAMPION (*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »